

Prévention

Coronavirus : une 3ème distribution de masques pour les bénéficiaires de la CSS, de l'ACS et de l'AME

Domaine(s) :

- Santé

Le port du masque est recommandé pour limiter la transmission de la Covid-19 et il est rendu obligatoire dans certains lieux. Ces règles peuvent être difficiles à respecter pour certaines personnes aux revenus faibles.

C'est pourquoi, pour permettre aux personnes les plus précaires d'être équipées, un envoi de masques est prévu début 2021. Pour rappel, deux autres distributions avaient été réalisées à l'été et à l'automne 2020.

Les bénéficiaires (au 24 décembre 2020) de la Complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale de l'État (AME) recevront ces masques par la Poste, gratuitement, sans en faire la demande, entre le 15 janvier et le 15 février 2021.

Si plusieurs personnes composent le foyer, chaque membre du foyer âgé de plus de 6 ans recevra six masques lavables (en un ou plusieurs envois postaux).

Pour les enfants, qui doivent se protéger à l'école avec un masque, 3 tailles différentes seront envoyées :

- taille XS pour les enfants nés entre 2012 et 2015,
- taille S pour ceux nés entre 2007 et 2011,
- taille M pour les jeunes nés en 2006 ou avant.

Aucune démarche n'est nécessaire.

Pour en savoir plus, consultez le [site de l'Assurance maladie](#). [1]

Mis à jour le 01/02/21

URL source: <http://www.enim.eu/actualites/coronavirus-3eme-distribution-de-masques-pour-beneficiaires-de-css-de-lacs-et-de-lame>